



AMÉLIOREZ VOTRE TRÉSORERIE EN OPTIMISANT LA DÉDUCTION DE LA TVA SUR VOS NOTES DE FRAIS !

Nos Services :



Récupération
de la TVA étrangère



Aide à la déduction
de la TVA locale



Notre processus
automatisé



Expertise
en TVA étrangère

Une source d'économie à ne pas négliger

De nombreuses sociétés renoncent à déduire la TVA française sur les notes de frais par manque de ressources en interne et pour ne pas prendre des risques de non-conformité. TVA Conseil vous propose de prendre en charge toute la procédure en optimisant le montant de TVA française déductible sur vos notes de frais, selon les règles de conformité. **Vous pouvez récupérer cette TVA jusqu'à deux ans d'arriérés.**

Pourquoi les entreprises font appel à nos services ?

Le volume des documents à traiter et les règles de conformité à respecter rendent le travail long et fastidieux. **Nous prenons tout en charge.** Nous analysons vos notes de frais par année ; les dépenses éligibles à la déduction de la TVA sont saisies et les justificatifs de paiement sont rectifiés pour une mise en conformité. A la fin de la prestation, nous vous remettons un rapport détaillé des justificatifs donnant droit à une déduction de TVA sur votre déclaration CA3.

Faites des économies en déduisant la TVA française

Vous pouvez déduire la TVA grevant les frais :

- de restauration,
- de réception,
- de gasoil
- de péage,
- de parking,
- de télécommunication
- d'hôtels pour les invités
- de fournitures

Délégation totale

En nous déléguant totalement la gestion de votre TVA déductible sur notes de frais, **vous pouvez vous concentrer sur votre cœur de métier.** Notre rémunération est proportionnelle au montant de TVA déductible que nous vous avons calculé.

TVA Conseil est l'entité française du groupe Cash Back, un réseau d'experts en TVA présent dans plus de 30 pays.



DÉDUCTION DE LA TVA SUR VOS NOTES DE FRAIS : NOTRE MÉTHODE

